

## 15ème législature

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>9023</b>  | De <b>Mme Anissa Khedher</b> ( La République en Marche - Rhône )  | <b>Question écrite</b>  |
| <b>Ministère interrogé</b> > Europe et affaires étrangères   |   | <b>Ministère attributaire</b> > Europe et affaires étrangères |
| <b>Rubrique</b> > politique extérieure   | <b>Tête d'analyse</b> > Crise diplomatique dans le golfe Persique | <b>Analyse</b> > Crise diplomatique dans le golfe Persique.   |
| Question publiée au JO le : <b>05/06/2018</b><br>Réponse publiée au JO le : <b>17/07/2018</b> page : <b>6401</b> |   |   |

### Texte de la question

Mme Anissa Khedher interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le blocus dont le Qatar fait l'objet, depuis le 5 juin 2017, à la suite d'une crise diplomatique l'opposant à quatre autres puissances régionales que sont l'Arabie saoudite, le Bahreïn, l'Égypte et les Émirats arabes unis. Après avoir reçu à l'Élysée, le vendredi 15 septembre 2017, l'émir du Qatar Cheikh Tamim Al Thani, le Président de la République, M. Emmanuel Macron, avait demandé que « les mesures d'embargo affectant les populations du Qatar, en particulier les familles et les étudiants, soient levées le plus rapidement possible ». Il avait également exprimé, à cette occasion, « sa préoccupation face à des tensions qui menacent la stabilité régionale, entravent la résolution politique des crises et l'efficacité de notre lutte collective contre le terrorisme ». Elle souhaiterait, un an après le début de cette crise diplomatique dans le golfe persique, connaître ses derniers développements ainsi qu'être avisée des conséquences que cet embargo a pu causer sur les populations locales (en particulier concernant la séparation des familles) et les économies régionales. Elle voudrait également être informée des actions menées par la France en vue de soutenir une résolution rapide de cette crise, notamment en appui à la médiation koweïtienne.

### Texte de la réponse

Depuis le 5 juin 2017, de nombreux efforts ont été déployés afin de faire émerger les modalités d'une résolution de la crise qui oppose le Qatar au "Quartet" (Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte et Émirats arabes unis). Le Koweït a, dès le début de la crise, proposé ses bons offices. La France lui apporte un appui résolu, convaincue que ce contentieux doit être réglé entre partenaires du Golfe. Un Envoyé spécial pour la crise du Golfe, M. Bertrand Besancenot, a été nommé par le Président de la République dès août 2017. Il s'est rendu à plusieurs reprises dans la région, comme dernièrement à Koweït le 22 mars pour s'entretenir avec Cheikh Mohamed Al Abdallah Al Mubarak Al Sabah, médiateur koweïtien sur la crise du Golfe. Les États-Unis se sont aussi particulièrement impliqués en dépêchant dans le Golfe, dès le mois de juillet 2017, deux émissaires (Anthony Zini et Timothy Lenderking) et en exigeant de leurs partenaires une réconciliation rapide. Par la suite, dans le contexte de sa nouvelle politique iranienne, le Président Trump a affirmé sa volonté que les pays du Golfe soient unis face à l'Iran et a le projet d'organiser dès que possible un sommet États-Unis-CCEAG "de réconciliation", qui permettrait de prendre acte de la fin de la crise. Cependant, l'enlisement persiste. Les pays du Quartet continuent d'affirmer que Doha soutient le terrorisme et maintiennent leurs exigences politiques à l'égard de Doha, qui considère qu'il s'agit d'atteintes à sa souveraineté. Confronté à l'interruption des liaisons terrestres, aériennes et maritimes avec les pays du Quartet, Doha s'est adapté en diversifiant ses voies d'approvisionnement via Oman, le Koweït, l'Iran, la Turquie ou l'Inde. Ses exportations d'hydrocarbures ont été peu impactées. L'embargo a, par ailleurs, amené le pays à



multiplier les annonces quant à l'accroissement de sa production agricole et de ses capacités industrielles et logistiques. Le 11 juin dernier, la crise a connu un nouvel épisode de tensions, avec l'assignation des Emirats arabes unis par le Qatar devant la Cour internationale de justice (CIJ) des Nations unies. Estimant que le blocus imposé par les EAU constitue une violation de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD), dont les deux pays sont signataires, Doha réclame à Abou Dabi un dédommagement financier. Dans ce contexte, la France est résolue à poursuivre ses efforts en vue de l'apaisement des tensions et d'un règlement du différend. Elle exprime, auprès de l'ensemble de ses partenaires, sa préoccupation concernant le prolongement d'une situation qui menace la stabilité de la région et entrave les efforts collectifs dans la lutte contre le terrorisme.